PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2022

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Martine MOSTARDI, Thierry BODDI, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Martine VIOLETTE, Lahcene BAAZIZ, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Isabelle BEAUVAIS, Philippe ISSARD, Christel PALIS, David AMALRIC, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, Corinne DARMANI, Jean BATAILLOU, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc AGUERRE, Agnès MERONI, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés :

Absents : Alice GAUTREAU, Thomas DOMENECH

Secrétaire de séance : Claire VILLENEUVE

Martine SOUQUET : « Tout d'abord, je voudrais signaler que je vais supprimer de l'ordre du jour le compte-rendu de la Commission développement durable, qui sera reporté au prochain conseil municipal. »

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de la séance du 18 janvier 2022
- Désignation du secrétaire de séance.

COMPTES RENDUS

1. Approbation des comptes rendu des CA du CCAS du 15 décembre 2021 et du 26 janvier 2022 - 2 annexes
2. Approbation du compte rendu de la Commission Attractivité du 10 février 2022 – 1 annexe
3. Approbation du compte rendu de la Commission Développement Durable du 17 février 2022 – 1 annexe

ADMINISTRATION GENERALE

4. Motion de solidarité Ukraine

FINANCES

5. Vote des Comptes Administratifs 2021 (budgets principal et annexes)

Voir les documents en annexe

- Annexe 1 : Présentation CA 2021 & rétrospective 2016-2021
- Annexes 2 et 3 : CA et CA synthétique 2021 Budget principal
- Annexes 4 et 5 : CA et CA synthétique 2021 Budget lotissement
- Annexes 6 et 7 : CA et CA synthétique 2021 Budget location locaux

6. Vote des Comptes de Gestion 2021

Document présenté en séance :

- Budget principal
- Budget annexe lotissement
- Budget annexe location de locaux

7. Affectation des résultats 2021 – budget principal
8. Affectation des résultats 2021 – budget annexe Lotissement
9. Affectation des résultats 2021 – budget annexe Location de locaux
10. Débat d'Orientation Budgétaire – 1 annexe
11. Subventions exceptionnelles
12. Subvention exceptionnelle Ukraine
13. Demande de subvention extension vidéoprotection
14. Demande de subvention sécurisation pont du Jeansault/Cruchou
15. Gaillac Guinguette : tarifs de location des espaces chalets
16. Groupement de commandes services de téléphonie – 1 annexe

URBANISME

17. Conventions de servitude Commune / ENEDIS, 6 avenue de la Gare à Tessonnières – 3 annexes
18. Opération façade Vincq
19. Opération façade Zaïmi
20. Opération façade – Subvention à Copropriété Foulcraud
21. Modification du règlement de l'opération subvention façades – 1 annexe
22. Régularisation acquisition de parcelle pour la réalisation du prolongement du Cul-de-Sac du Puits – 1 annexe
23. PRU Lentajou - Echange sans soulte de parcelles entre la Commune et Tarn Habitat – 3 annexes
24. Révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de Gaillac
25. Enfouissement du réseau basse tension rue Jules Ferry – 1 annexe
26. Enfouissement du réseau de télécommunications rue Jules Ferry – 1 annexe
27. Cession fonds de commerce 29 rue portal

28. Cession chemin des Pruniers : projet éco-hameau

RESSOURCES HUMAINES

29. Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour accroissements saisonniers d'activité
30. Création d'emplois permanents

A/ INFORMATIONS GENERALES

Informations générales de Madame le Maire sur différents sujets concernant les affaires de la commune.

Ukraine : je vais évidemment débuter le conseil par ce sujet d'actualité qui nous préoccupe tous en tant que citoyens et en tant qu'élus municipaux.

Au cours de cette séance, je vous proposerai d'approuver une motion de soutien au peuple ukrainien ainsi qu'une subvention exceptionnelle à l'intention des associations qui œuvrent en faveur des victimes de cette guerre.

Mais avant cela, je rappellerai que la Ville de Gaillac, dès le début de l'offensive russe, s'est positionnée très clairement et très fortement en faveur du peuple ukrainien, de plusieurs manières :

- Sur le plan civique et symbolique, en organisant notamment une manifestation publique sur la place de la Libération, manifestation pour la paix à laquelle ont pris une part active les jeunes élus du conseil municipal des enfants.
- Sur un plan plus matériel : nous avons créé pour les Gaillacois désireux d'aider l'Ukraine ou d'héberger des réfugiés une adresse email dédiée à la solidarité avec ce pays en guerre ; nous avons transformé l'ancienne caserne de l'avenue Dom Vayssette en centre de collecte ; surtout, nous avons mobilisé les ressources, les personnels et les compétences de notre CCAS pour coordonner l'aide, informer les Gaillacois dans leurs démarches humanitaires et assister les familles ukrainiennes dans leurs procédures administratives. Six familles ukrainiennes ont déjà trouvé refuge sur notre commune, et 18 autres familles, représentant 60 personnes, sont en train de s'installer. Le CCAS, en collaboration étroite avec les associations, aide ces personnes à constituer des dossiers relatifs aux autorisations de séjour, aux ouvertures de droits sociaux, aux nombreuses démarches administratives auxquelles sont assujettis les ressortissants de pays hors UE. Globalement, le CCAS accompagne les réfugiés dans toutes les démarches visant à les rendre rapidement autonomes (cours de français, participation aux courses alimentaires…), et s'assure, en assistant aussi les familles d'accueil, qu'ils ne se retrouveront pas livrés à eux-mêmes et démunis.

Je tiens tout particulièrement à remercier les Gaillacois qui font preuve depuis le début de ces tragiques événements d'un civisme et d'une solidarité absolument remarquables, par leur soutien, par leurs dons, et par leurs propositions d'hébergements. Une cinquantaine de Gaillacois nous ont déjà fait part de leur souhait d'accueillir des réfugiés.

Je remercie bien sûr les associations gaillacoises et tous les bénévoles qui accomplissent un travail exemplaire de sensibilisation, de collecte de produits de première nécessité et d'acheminement logistique afin que le vaste élan de générosité national puisse profiter rapidement et en toute transparence aux victimes de cette guerre. J'adresse un remerciement tout particulier à M. Kulenovic, pour son investissement et son efficacité dans la mise en place d'outils et de modalités d'accueil au bénéfice des réfugiés.

Passons maintenant à une actualité plus légère.

Le coq : le 14 mars, nous avons inauguré sur le rond-point dit de « l'ancienne gendarmerie » une sculpture de coq gaillacois à la fois monumentale par ses dimensions et aérienne par sa structure. Il s'agit d'une œuvre de l'artiste sculpteur Pierre Treilhes, spécialiste renommé des œuvres métalliques réalisées à partir de matériaux de récupération auxquels il donne une seconde vie artistique et poétique.

Chuchote-moi ta poésie : la poésie est d'ailleurs à l'honneur depuis le début du mois de mars puisque « chuchote-moi ta poésie » multiplie spectacles, rencontres, concerts, concours de poésie et ateliers d'écriture. Comme c'est le cas depuis sept ans, ce grand rendez-vous culturel et populaire démocratise l'art poétique et fait souffler sur la ville un vent de fantaisie et un esprit de légèreté dont nous avons tous grand besoin. Cet événement, ainsi que toutes les animations et spectacles qui jalonnent notre saison culturelle, marque aussi la reprise, que nous espérons tous durable, d'une vie artistique, patrimoniale et culturelle dense et diversifiée sur la commune, après plusieurs années d'annulations et de reports.

Rencontres des vignerons indépendants : justement, parmi les grands événements reportés à cause de la pandémie en 2020, je tiens à signaler l'organisation des rencontres nationales des vignerons indépendants les 6 et 7 avril prochains, sur le thème « cépages : de l'origine à l'originalité. »

Il s'agit d'un événement d'ampleur nationale organisé par ce syndicat fort de 7000 adhérents, répartis en 32 fédérations, qui soutient les petites exploitations viticoles et promeut la diversification des produits et des cépages.

Le choix de Gaillac pour accueillir ces rencontres nationales atteste de la notoriété de notre vignoble, de l'attractivité de notre ville, et contribue à renforcer l'une et l'autre.

Votre plus beau marché : nouvelle preuve de cette notoriété croissante de notre ville, nous avons été présélectionnés pour participer au grand concours « votre plus beau marché », organisé par TF1, en partenariat avec la Dépêche. Depuis le 14 mars, et jusqu'au 8 avril, les habitants d'Occitanie peuvent voter en ligne pour l'un des 16 marchés en lice pour représenter la région et j'invite bien sûr les Gaillacois qui nous écoutent à aller soutenir la candidature de notre ville.

Zone 30 km/h : nous avons décidé de mettre en place très prochainement une zone 30 pour garantir une plus grande sécurité aux piétons et usagers des mobilités douces dans le centre de la commune et réduire les sources de nuisances sonores et les émissions de gaz à effet de serre. Le périmètre de la zone de circulation apaisée intégrera tous les grands pôles générateurs de flux piétons dans l'hypercentre de Gaillac, et notamment l'ensemble des établissements scolaires. Il se traduira par une limitation de la vitesse à 30km/h, la mise en place d'une circulation à double sens pour les cyclistes et la matérialisation de plusieurs pistes cyclables. Il s'agit d'une mesure phare de notre plan mobilité et je me félicite de la belle unanimité suscitée par ce projet auprès de l'ensemble des conseillers municipaux, quelle que soit leur appartenance politique, et j'en profite pour vous remercier. A noter que cette zone 30 pourra à l'avenir s'étendre au-delà du secteur de l'hypercentre si les effets de cette mesure sont aussi concluants que nous le souhaitons.

Point travaux : parmi les grands chantiers en cours, mentionnons le fait que la mise aux normes sécurité-incendie de l'Hôtel de Ville est achevée, tout comme la mise en accessibilité de la salle des mariages. Signalons aussi que l'opération de rénovation de la rue et de l'impasse Jules Ferry avance à bon rythme, puisque la réfection des réseaux d'eau et d'assainissement est achevée. La prochaine étape consistera à enfouir le réseau électrique puis à rénover la chaussée.

Elections présidentielles : les 10 et 24 avril. Les bureaux sont ouverts jusqu'à 19h00.

B/ LES DELIBERATIONS SOUMISES A VOTE OU/ET APPROBATION

I. COMMISSIONS

Approbation des comptes rendu des CA du CCAS du 15 décembre 2021 et du 26 janvier 2022 – 2 annexes

Approbation du compte rendu de la Commission Attractivité du 10 février 2022 – 1 annexe

Approbation du compte rendu de la Commission Développement Durable du 17 février 2022 – 1 annexe (reporté)

II. ADMINISTRATION GENERALE

Motion de solidarité envers l'Ukraine

Rapporteur : Martine SOUQUET

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

Comme vous le savez, les Gaillacois font preuve depuis le début du conflit qui se déroule en Ukraine d'un esprit de solidarité exemplaire.

Les offres d'hébergements aux réfugiés, les dons en argent et en produits de première nécessité se multiplient, et la Ville de Gaillac est fière d'accompagner ce vaste mouvement de générosité en s'efforçant, aux côtés de l'Etat, des acteurs institutionnels et associatifs, de le coordonner du mieux possible.

En plus de cette assistance très concrète à un peuple frappé par la guerre, j'aimerais vous proposer d'approuver ce soir une motion de solidarité pour réaffirmer le soutien politique des élus du conseil municipal à l'Ukraine :

« Le conseil municipal de Gaillac condamne fermement l'invasion de l'Ukraine par l'armée russe et apporte son soutien au peuple ukrainien, cruellement frappé par les bombardements, les combats et les privations, ainsi qu'à tous les Russes qui souhaitent le retour de la paix.

Les élus expriment le souhait que cette guerre prenne rapidement fin, que la souveraineté de l'Etat ukrainien soit rétablie et que la sécurité de sa population soit garantie.

Les conseillers municipaux rappellent leur intention de soutenir les initiatives visant à organiser la solidarité avec l'Ukraine et notamment l'accueil des réfugiés, et encouragent les Gaillacois à continuer de se mobiliser pour venir en aide aux victimes de ce conflit. »

VOTE : UNE ABSTENTION

Corinne DARMANI : « Je voudrais, s'il vous plaît, dire pourquoi je m'abstiens. Madame le Maire, mes chers collègues, la guerre est toujours une épreuve terrible pour tous les peuples. 23 pays font actuellement face à un conflit, 850 millions de personnes sont concernées. Le conflit ukrainien date de 2014 : bien qu'à quelques encablures de nos frontières, nous n'en avions jamais entendu parler. Nous ne nous sommes d'ailleurs jamais levés pour aucun pays. Nous avons laissé des centaines de milliers de Syriens, d'Afghans, d'Irakiens, mourir sous nos yeux. Pourquoi avons-nous laissé faire, et pourquoi aujourd'hui ce conflit plutôt qu'un

autre ? Je n'ai rien contre les Ukrainiens, les Russes, les Afghans, les Syriens, je prie pour eux. Je prie aussi pour que nos dirigeants retrouvent un peu de sang-froid, de lucidité, d'honneur et qu'ils arrêtent de stigmatiser un pays plutôt qu'un autre. Ce sont eux les responsables. Je m'abstiendrai donc, concernant la demande de motion que vous proposez. Personne ne devrait quitter son pays par obligation. Les peuples doivent pouvoir vivre libres et en sécurité sur leur territoire."

Jean-Marc AGUERRE : "Nous avons voté cette motion, bien sûr, mais nous rappelons aussi que nous sommes pour une solidarité totale et non sélective. Et je regrette aussi, sans vouloir faire de polémique, que la proposition que nous avons soumise sur la création d'une commission extramunicipale n'ait jamais eu de réponse, ou même de suite. Je pense que cela aurait bien marqué l'union autour de l'accueil de ces réfugiés. Mais je rejoins madame Darmani sur cette question, nous ne devons pas montrer l'image d'une commune qui pratique une sélection sur la question de la solidarité. Elle est universelle, et elle se doit tout un chacun."

Martine SOUQUET : "Nous ne vous avons pas répondu monsieur Aguerre, parce que d'une part il fallait aller vite, et l'association, vous pouviez la monter, et adhérait qui voulait. Moi, j'ai préféré agir de façon concrète."

Jean-Marc AGUERRE : "Madame le Maire, ce n'est pas une association. Une commission extramunicipale, c'est-à-dire une commission spéciale regroupant les élus, associations et entrepreneurs intéressés, de façon à organiser l'accueil. Je regrette que cela n'ait pas été fait. »

Gabriel CARRAMUSA : « C'est vrai que la ville de Gaillac a été très réactive en termes de solidarité. Mais je rejoins un petit peu mes deux collègues sur le fait qu'il ne faudrait pas apparaître comme sélectifs dans nos motions, puisque je rappelle qu'il y a quelques mois, une motion avait été proposée en faveur des Ouïghours opprimés par le gouvernement chinois, motion que vous aviez refusé de voter. Ce n'est pas pour faire polémique mais j'aimerais à l'avenir, s'il y a d'autres types de motions qui étaient proposées, qu'elles soient prises en considération. "

Martine SOUQUET: "Cela n'avait pas du tout le même impact sur la vie locale. »

Gabriel CARRAMUSA : "Le côté local, on peut le retrouver dans le fait que nous avons eu plusieurs fois l'occasion d'appuyer une demande de subvention pour l'association Antre-Deux, qui accueille des jeunes qui ont fui la guerre également, et qui sont hébergés bénévolement et pris en charge bénévolement par les Gaillacois."

Martine SOUQUET : "Si l'association Antre-deux était reconnue par le Département et par l'État, oui, peut-être que nous ferions quelque chose. Or, actuellement, elle n'est pas reconnue. De plus, il faut différencier, je pense, les réfugiés qui arrivent de façon totalement légale en France, de migrants qui entrent souvent de façon illégale. »

III. FINANCES

Jean-Marc AGUERRE : "Nous avons une commission finances par an je crois, et la dernière fois, je regrette qu'elle ait eu lieu un après-midi, à 15h, en semaine. Franchement, c'est un débat important, sur des montants importants. Nous n'allons pas surcharger le Conseil municipal par des questions qui relèvent du travail en Commission, mais pour l'avenir, si l'on

pouvait tenir compte du fait qu'il y a des gens qui travaillent l'après-midi, et faire des commissions plutôt à 18h ou 19h00, ce serait apprécié. Je ne comprends pas pourquoi la Commission a lieu à 15h. Je ne poserai pas de questions techniques parce que je ne veux pas engorger le Conseil : ce ne sont pas forcément des thèmes qui intéressent tout le monde, mais je regrette que l'on travaille comme ça."

Martine SOUQUET: « nous y veillerons. La prochaine se tiendra à 17h. Cela ira ?"

Jean-Marc AGUERRE : "17h, vous savez très bien que c'est juste. Je travaille sur Toulouse, je fais comme je peux pour venir, je prends sur mon temps libre, mais c'est un travail bénévole, sans vouloir faire d'ironie ; donc j'aimerais quand même que les élus rétribués fassent l'effort de choisir des horaires adéquats pour les élus qui ne sont pas rétribués. Là, j'ironise. Mais c'est vraiment fatigant."

Martine SOUQUET: "nous la ferons à 18h alors."

Gabriel CARRAMUSA : "D'autant plus, monsieur Tranier, qu'à chaque fois qu'il y a une réunion de la Commission à l'Agglomération, vous ne la faites jamais avant 18h. C'est vrai que c'est quand même bien plus pratique pour les gens qui travaillent."

Pierre TRANIER : "Monsieur Carramusa, vous aviez un membre de votre groupe, madame Meroni, qui était présente à cette commission. Elle peut très bien vous faire le compte-rendu de ce qui s'est dit lors de cette commission."

Agnès MERONI : "Non mais vous rigolez, là."

Gabriel CARRAMUSA : "Non. C'est ouvert à tout le monde, ce n'est pas une excuse."

Jean-Marc AGUERRE : "Monsieur Tranier, ce n'est pas une bonne réponse quand même. Normalement les commissions sont ouvertes à tous les élus qui souhaitent s'y investir. C'est une matière déjà assez aride, donc si l'on restreint l'accès par des horaires indus, et que vous considérez qu'il suffit qu'il y ait quelqu'un du groupe pour en faire la restitution aux autres…nous n'avons pas tous votre capacité technique monsieur Tranier, donc je trouve ça un peu fort de café."

Bruno REVERDY (Comptable public) : "Bonjour à tous, Bruno Reverdy, j'ai pris mes fonctions il y a un mois, je viens juste confirmer, après vérification avec les services de la trésorerie, que les chiffres du compte administratif sont en parfaite conformité avec les chiffres du compte de gestion tenu par les services de la DDFIP."

Jean-Marc AGUERRE : "Excusez-moi, j'ai une question. Est-ce que vous avez produit les ratios qui montrent la solidité financière de la commune ?"

Bruno REVERDY : "Non, ils ne sont pas produits pour l'instant. Par contre, à la demande de madame le Maire, je peux les lui transmettre. Charge à elle éventuellement, sous sa responsabilité, de vous les communiquer."

Gabriel CARRAMUSA : "L'an dernier, lors de l'examen des comptes 2020, nous vous avions demandé s'il serait possible d'inclure les loyers d'Alphacan. Vous nous aviez dit que vous alliez y réfléchir. Donc visiblement, ça n'a pas été fait. Il me semble que dans un souci de clarté, ce serait bien de les intégrer."

Martine SOUQUET : "Pour Alphacan, jusqu'au mois de novembre 2021, nous étions sur un bail précaire. Nous sommes actuellement en discussion avec l'entreprise pour élaborer le bail définitif. Lorsqu'il sera prêt, nous pourrons éventuellement intégrer les loyers dans le budget location de locaux."

Gabriel CARRAMUSA: "Donc là, nous sommes toujours sur un bail précaire ? Il est arrivé à échéance il me semble en novembre."

Martine SOUQUET : " oui, mais nous sommes en discussion depuis, et ce n'est pas toujours facile."

Gabriel CARRAMUSA: "Il y aussi la partie qui est louée à la RAGT."

Martine SOUQUET: "Oui. Ce n'est pas la RAGT qui pose problème, et puis ça ne représente pas beaucoup. Actuellement, nous sommes en discussion avec l'entreprise Alphacan."

Jean-Marc AGUERRE: "ce n'est pas la question de la nature juridique du contrat qui nécessite de la transparence : il faut une transparence financière. Alphacan est un gros dossier. Présenter aux élus le bilan financier entre les entrées et les sorties d'argent, c'est simplement un devoir de transparence démocratique. C'est vrai que Gabriel a posé la question. Nous avons aussi eu une Commission, il y a 2 ans, avec monsieur Tranier. Je crois qu'il y a 100 000 € d'emprunts à rembourser, de mémoire, 40 000€ je crois de recettes locatives ; ça fait chaque année un déficit de 60 000 €. Ces éléments devraient être indiqués, isolés, pour être facilement visibles. »

Martine SOUQUET : "Voilà, donc vous le savez monsieur Aguerre. Et justement, nous discutons actuellement sur le montant du loyer avec l'entreprise, car effectivement 40 000€ de loyer, c'était donné."

Jean-Marc AGUERRE: "Oui je sais bien, mais la question n'est pas là ; normalement, quand on est transparent, on dit les choses et on les montre."

Martine SOUQUET : "nous sommes transparents, puisque vous connaissez les chiffres : c'est bien qu'on vous les a communiqués à un certain moment."

Jean-Marc AGUERRE: "Oui, parce que c'est ma matière, c'est mon métier, donc j'ai un gros avantage, mais je trouve dommage que pour les autres élus qui travaillent sur d'autres secteurs, ce ne soit pas aussi clairement tracé, c'est tout."

Gabriel CARRAMUSA : "Vous nous confirmez, madame Souquet, qu'à partir du moment où les discussions sur le montant du loyer seront réglées, ce sera inclus sur le budget location de locaux ?"

Martine SOUQUET : "nous prendrons le conseil du comptable public et nous verrons à ce moment-là. Mais déjà, il faut que nous réglions tout ça."

1. **Vote des Comptes Administratifs 2021 (budgets principal et annexes)**

Rapporteur : Pierre TRANIER

CA 2021 Budget principal

VOTE : à l'unanimité des membres présents

CA 2021 Budget lotissement

VOTE : à l'unanimité des membres présents

CA 2021 Budget location locaux

VOTE : 4 ABSTENTIONS

2. **Vote des Comptes de Gestion 2021**

Rapporteur : Pierre TRANIER

- Budget principal

VOTE : à l'unanimité des membres présents

- Budget annexe lotissement

VOTE : à l'unanimité des membres présents

- Budget annexe location de locaux

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Bruno REVERDY : « juste pour confirmer que les comptes, qu'il s'agisse du budget location ou du budget de lotissement, sont bien en conformité avec les comptes de gestion tenus à la trésorerie."

3. **Affectation des résultats 2021 – budget principal**

Rapporteur : Pierre TRANIER

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée les résultats 2021 du Budget Principal				
Section d'investissement				
	Déficit reporté	-727 719,37		
	Résultat de l'exercice	1 339 434,94		

	Résultat cumulé	**611 715,57**		
	Restes à réaliser (dépenses)	1 835 360,76		
	Restes à réaliser (recettes)	1 700 801,30		
	Capacité de financement	477 156,11		
Section de fonctionnement				
	Résultat reporté	250 000,00		
	Résultat de l'exercice	1 347 122,49		
	Résultat cumulé	**1 597 122,49**		
Il est proposé au Conseil Municipal, conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des				
Collectivité Territoriales, d'affecter les résultats 2021 de la manière suivante :				
	Excédent d'investissement reporté :	**611 715,57**		
	Compte 001 (Recettes invest BP 2022)			
	Affectation complémentaire en réserves	**1 597 122,49**		
	Compte 1068 (Recettes invest BP 2022)			

VOTE : à l'unanimité des membres présents

4. Affectation des résultats 2021 - Budget Lotissement

Rapporteur : Pierre TRANIER

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée les résultats 2021 du Budget Lotissement				
Section d'investissement				
	Résultat reporté	33 953,50		
	Résultat de l'exercice	-14 604,34		
	Résultat cumulé	19 349,16		

Section de fonctionnement				
	Résultat reporté	-81 314,70		
	Résultat de l'exercice	24 984,99		
	Résultat cumulé	-56 329,71		
Il est proposé au Conseil Municipal, conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des				
Collectivité Territoriales, d'affecter les résultats 2021 de la manière suivante :				
	Excédent d'investissement reporté :	19 349,16		
	Compte 001 (Recettes invest BP 2022)			
	Déficit de fonctionnement reporté	56 329,71		
	Compte 002 (Dépenses fonct. BP 2022)			

VOTE : à l'unanimité des membres présents

5. Affectation des résultats 2021 - Budget Location locaux

Rapporteur : Pierre TRANIER

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée les résultats 2021 du Budget Location Locaux				
Section d'investissement				
	Résultat reporté	-1 466 879,35		
	Résultat de l'exercice	-140 125,62		
	Résultat cumulé	-1 607 004,97		
	Restes à réaliser (dépenses)	15 177,74		
	Restes à réaliser (recettes)	0,00		
	Besoin de financement	1 622 182,71		

Section de fonctionnement				
	Résultat de l'exercice	257 210,24		
Il est proposé au Conseil Municipal, conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des				
Collectivité Territoriales, d'affecter les résultats 2021 de la manière suivante :				
	Déficit d'investissement reporté :	1 607 004,97		
	Compte 001 (Dépenses invest BP 2022)			
	Couverture du besoin de financement	257 210,24		
	Compte 1068 (Recettes invest BP 2022)			

VOTE : à l'unanimité des membres présents

6. Débat d'Orientation Budgétaire : présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire

Rapporteur : Martine SOUQUET

Document figurant en annexe

Jean BATAILLOU : "Par rapport au document que vous nous avez transmis, je voudrais revenir sur un des points que vous avez évoqués, page 10, par rapport à la loi ELAN et au décret tertiaire. Effectivement, il n'a échappé à personne, vous l'avez souligné un peu plus loin, que nous connaissons une explosion des prix de l'énergie. Pour rappel, en un an, le prix du gaz a augmenté de 70%, l'électricité de près de 13% et le carburant de près de 40%. Mais ça bouge tous les jours. Cette situation, effectivement, peut impacter fortement le budget des ménages. Pour ce qui relève de la collectivité, il me semble que nous avons des marchés cadres. Je ne sais plus à quel moment nous les renouvelons. De mémoire, sur le dernier mandat, lors de la passation du marché, nous avions eu une forte baisse des prix, ce qui nous avait permis de réaliser des économies. Je pense qu'au prochain marché, les tarifs ne seront pas les mêmes."

Eric PILUDU : "Les marchés viennent juste d'être renouvelés."

Jean BATAILLOU : "D'accord. Et au niveau tarification, ça s'est passé comment ?"

Eric PILUDU : "Il n'y a pas d'encadrement strict."

Jean BATAILLOU : "D'accord. Donc nous subissons le marché. Par rapport à ces éléments là, vous avez évoqué le décret tertiaire. Est-ce que vous pouvez détailler la réflexion et la stratégie que vous souhaitez engager en la matière ? Le premier bâtiment qui me vient à l'esprit au niveau de la commune, c'est la salle des fêtes. Au niveau de notre patrimoine, il y

a certains bâtiments où il sera peut-être, entre guillemets, facile de faire des économies ; mais 40% sur l'ensemble, pour la prochaine décennie, cela va fortement impacter le budget. »

Martine SOUQUET : “Ce n’est pas un bâtiment tertiaire ; ce décret ne concerne que les bâtiments tertiaires d’une surface supérieure à 1000 m². Et la salle des fêtes n'en fait pas partie.”

Jean BATAILLOU: “Oui, mais par extension, nous dépensons de l'énergie aussi sur ce bâtiment. Sans forcément atteindre les objectifs qui nous sont fixés par le décret, je pense que la stratégie à mettre en œuvre devrait concerner l’ensemble des bâtiments communaux. Après, nous pouvons les classer en tertiaire ou non, pour être en conformité avec la loi. Mais nous aurons peut-être plus de gouffres énergétiques dans certains bâtiments « non tertiaires » que dans ceux qui sont classés tertiaires. Et au regard de l'évolution de l'énergie, il me semble qu’il s’agit d’un des points budgétaires qui mériterait d'être développé. Donc, pourriez-vous nous apporter quelques éléments sur la stratégie que vous souhaitez engager cette année ? »

Martine SOUQUET: “nous allons nous faire accompagner par des experts ; nous souhaitons développer le réseau de chaleur, je vous l’ai dit, sur de nombreux bâtiments. Mais l'étude ne pourra pas se faire en interne. »

Agnès MERONI : “j'ai une petite question sur l'enveloppe financière citoyenne. Vous pouvez détailler un petit peu, c’est à peine évoqué.”

Martine SOUQUET: “Vous le verrez lors du budget, nous allons proposer une enveloppe pour la participation citoyenne. Alors cette année, elle ne sera peut-être pas très importante parce qu’il faut bien un début et nous verrons ce qui sera présenté. »

Gabriel CARRAMUSA : "Je vous rappelle que vous nous aviez dit la même chose l'an dernier, madame Souquet.”

Martine SOUQUET: “Il y aura une enveloppe cette année.”

Gabriel CARRAMUSA : "Oui, mais dans vos promesses de campagne, vous parliez d'un budget participatif. L'an dernier, il n’y a rien eu à cause du Covid. Mais en 2022, il n’y a rien de prévu non plus.”

Martine SOUQUET: “Si ! Pourquoi dites-vous qu’il n’y a rien de prévu ? »

Gabriel CARRAMUSA : « c'est très flou, j’ai noté : *“s’agissant de la participation citoyenne, une enveloppe financière sera programmée avant de mettre en œuvre l'émergence de premières initiatives.”* On est très loin de vos promesses de campagne où vous annonciez la création d'un budget participatif.”

Martine SOUQUET: “ce n'est pas flou du tout, ce sera fait, vous verrez. Après, je n’avais pas prévu d'avoir 500 000€ de plus d'électricité et de fluides. Mais il y aura un petit budget participatif. »

Gabriel CARRAMUSA : “Justement, pour revenir sur cette augmentation des coûts de l'énergie : dans votre rapport, vous dites que vous avez demandé aux agents municipaux de réfléchir, de vous proposer des solutions, notamment sur l'éclairage public. Je me demandais si justement, face à cette situation, ce ne serait pas le moment - et là je rejoins la participation citoyenne - d’initier et de créer une commission extramunicipale où l’on réunirait les élus, les techniciens, mais également des habitants, afin d’avoir une réflexion globale sur la réduction des coûts des fluides. Voilà, c'est une proposition.”

Martine SOUQUET : “ tout d’abord, les élus sont quand même déjà les représentants des habitants. Ensuite, un travail va être fait au niveau des services techniques, et après nous verrons comment relayer ce sujet au niveau des quartiers. Nous allons d’ailleurs débuter les réunions de quartier à partir du 15 avril, et cette question sera abordée. »

Gabriel CARRAMUSA : “Je vous propose de créer cette commission extramunicipale justement pour mettre tout sur le tapis et voir où il est possible de réduire les coûts, de façon globale. Cela ne porterait pas simplement sur l’éclairage."

Eric PILUDU : “juste pour information, en ce qui concerne l'éclairage, il a été décidé il y a plus d'un an de transférer notre compétence au SDET, pour envisager à partir de 2023 de basculer l'éclairage public progressivement vers le LED. Cela va effectivement nous permettre d'économiser à peu près 70% de la consommation de notre éclairage public. Donc cette démarche, engagée, sera effective à partir de 2023.”

Martine SOUQUET: “ Et pourquoi vouloir toujours des commissions extramunicipales ? Quand on en fait, souvent, les gens ne viennent pas ; et vous les premiers, vous n’êtes pas souvent présents en commission, je suis désolée.”

Gabriel CARRAMUSA: “A 14h, c'est évident madame Souquet. Vous êtes de mauvaise foi, parce que je suis présent quasiment à chaque commission où je peux l’être ; mais quand vous programmez une commission à 14h, je suis désolé, je suis encore en activité. Si je peux me libérer, je viens, sinon, j'ai des obligations professionnelles. »

Martine SOUQUET : “Ce n’est pas de la mauvaise foi, c’était la seule commission qui se tenait à 15h ; toutes les autres ont eu lieu à 18h.”

Gabriel CARRAMUSA : “Ce n'est pas vrai.”

Jean-Marc AGUERRE : “Pour ma part, j'ai étudié ce document du mieux possible. Tout d'abord, je voudrais saluer le travail qui a été fait. Je trouve que c'est un document clair, assez complet. Les éléments sont bien affichés, et c'est agréable. Je ne retrouve pas le programme de monsieur Patrice Gausserand qui a été réélu, ni le vôtre : c'est normal, le contexte a changé…”

Martine SOUQUET : “ le maire a changé.”

Jean-Marc AGUERRE : “ Permettez-moi de terminer mon intervention madame le Maire, quand le contexte change, il faut savoir aussi changer ses choix. C'est ce qui a été fait. Je ne retrouve pas, c'est dommage, la maison des seniors ; je trouve que c'était une belle idée, qui figurait dans le projet de mandat et dans la jolie plaquette qu'on a reçue en tout début de mandat. Je voulais dire que le contexte est très difficile, sur le plan énergétique, sur le plan financier. Là je parle sous le contrôle du directeur général ou du chef de service des finances, mais il est probable que l'épargne nette 2022 ne sera pas loin d'être négative. Quand on voit qu’en 2021, sans être très technique, nous avons 450 000 € en investissement ; si en 2022, vous avec plus de 500 000 € de charges liées aux fluides et à la remontée des rémunérations des agents, avec des recettes qui resteront constantes, il est probable que cette année, l'épargne nette soit proche de zéro. Il faut s’y attendre, il faut l'assumer si ça arrive. Quand on est en crise, on ne gagne pas d'argent, sauf les spéculateurs.”

Martine SOUQUET: “ Nous avons un objectif de 400 000 €, comme je l'ai indiqué, et nous espérons l’atteindre. ”

Jean-Marc AGUERRE : “Tout à fait. Ensuite, les choix d'investissement nous conviennent et ils vont dans le bon sens. Si nous avions été aux affaires, je pense que nous aurions fait

quasiment la même chose : développement durable, économie d'énergie, zone 30, îlot de chaleur urbain… Tout ça est intéressant. Par contre, il y a un point qui pour moi est une dépense inutile, c'est la vidéoprotection : 320 000 € pour mettre des caméras, encore plus de caméras. Vous l'avez écrit, l'insécurité a soi-disant reculé, je ne vais pas entrer dans le débat, il n'y a pas de chiffres. La délinquance s'est sûrement déplacée. Je pense qu'aujourd'hui, dans un contexte de crise financière énergétique, ces 320 000 € devraient se diriger vers des équipements proches des Gaillacois. Vous avez écrit dans le DOB que vous avez découvert sur place l'état des chalets. Je pense qu'il y a d'autres endroits, comme les vestiaires du tennis club par exemple, qui sont dans un très mauvais état. Ces 320 000 € pourraient permettre de remettre à niveau ces équipements. Dans un contexte anxiogène, rajouter de l'anxiété avec la sécurité, à mon avis et à notre avis, c'est inutile. Voilà à peu près notre point de vue. Ce DOB, je vous le dis une nouvelle fois, est bien préparé, et j'espère qu'il se réalisera."

Martine SOUQUET : "Je vous remercie pour vos félicitations concernant le DOB. Quant à la vidéoprotection, je suis désolée, nous n'avons pas forcément le même point de vue. Selon les chiffres de la gendarmerie, il y a bien une baisse du nombre d'incivilités, de dégradations et de délits. Donc il me semble important de continuer dans ce sens-là. »

Jean-Marc AGUERRE : "Madame le Maire, Gaillac n'est pas toute seule dans le Tarn, ni en Occitanie. Aujourd'hui, beaucoup de communes mettent le pied sur le ballon sur ces questions-là ; parce que des études plus sérieuses montrent qu'en fin de compte, le résultat n'est pas ce qui était attendu. La ville de Birmingham, exemplaire dans ce domaine, fait des études annuelles très pointues, et elle a remarqué une fois de plus que ces équipements de vidéoprotections ne servent qu'à élucider très marginalement les enquêtes, les crimes et délits, et ne font que déplacer le problème. Or, je constate que vous voulez mettre de la vidéoprotection rue de la Madeleine ; la délinquance, rue de la Madeleine, il n'y en a pas trop. Les rives Thomas, c'est plutôt un parking désert qu'il faudrait mieux signaler aux automobilistes. Donc je pense qu'aujourd'hui la vidéoprotection est, et peut-être qu'autour de la table d'autres pensent un peu comme nous, une dépense superflue, inutile dans ce contexte qui est déjà assez anxiogène."

Corinne DARMANI : "Moi je suis absolument d'accord avec vous monsieur Aguerre."

Martine SOUQUET : "Cette vidéoprotection est très bien financée, à 100% pour ce qui est de l'extension du réseau auprès de la gendarmerie. Je vous rappelle que même la ville de Graulhet, pourtant proche de votre tendance politique, a largement recours à la vidéoprotection. »

Jean-Marc AGUERRE : "Oui mais le contexte n'est pas le même. A Graulhet, il y a une population qui est encore plus en difficulté. Madame le Maire, si vous êtes transparente, ne restons pas dans le vague, montrez les chiffres, et à partir de là, débattons."

Martine SOUQUET : " je demanderai à la gendarmerie de me donner les chiffres et je vous les présenterai,"

Jean-Marc AGUERRE: "Donc vous ne les avez pas."

Martine SOUQUET : "Je ne les ai pas là non, mais je pourrai vous les présenter une prochaine fois, si ça vous intéresse. Je demanderai à la gendarmerie."

Gabriel CARRAMUSA : " Quand vous dites que c'est très bien financé, au final, même s'il y a une participation de l'État, c'est quand même le contribuable en bout de chaîne, donc tout le monde, qui participe."

Martine SOUQUET : “nous recevons beaucoup de courriers nous demandant de placer des caméras à tel ou tel endroit. Donc je crois que les contribuables gaillacois sont contents de la vidéoprotection. »

Gabriel CARRAMUSA : « je ne sais pas si c'est la majorité des Gaillacois. Dans tous les cas, je voulais m'exprimer également sur la vidéosurveillance,”

Martine SOUQUET: “Ce n’est pas de la vidéosurveillance monsieur, c’est de la vidéoprotection !”.

Gabriel CARRAMUSA : “Permettez que je l'appelle vidéosurveillance et non pas vidéoprotection,”

Martine SOUQUET: “Non, c’est vidéoprotection !”.

Gabriel CARRAMUSA : “ non, puisqu'elle ne protège en rien. Elle n'empêche pas la délinquance, elle la déplace, comme l’a dit Jean-Marc Aguerre. On peut la visionner après coup. Mais en aucun cas elle n'est préventive. Ensuite, par rapport au DOB, puisque Jean-Marc Aguerre vous a félicité, je confirme qu'il est très bien fait. Par contre, je voudrais juste relever qu'il manque un élément essentiel, qui était présent l'an dernier et qui, me semble-t-il, doit figurer dans le DOB : c'est le tableau prévisionnel des dépenses. Je reviens à la vidéosurveillance, puisqu’elle apparaît cette année dans vos dépenses, alors qu'elle n’était absolument pas budgétée. Nous avons découvert que vous alliez investir, si je puis dire « mal investir » dans des caméras de surveillance. Dans le DOB de l’an dernier, il était noté simplement 10 000 € de dépenses prévisionnelles pour 2021, et zéro dépense sur le mandat. Donc je suis un petit peu surpris que cela apparaisse. Alors c'est vrai que vous aviez annoncé dans vos vœux cette volonté d'installer des caméras supplémentaires. Les caméras, c'est un petit plus, ça peut donner un coup de main à la police, mais cela ne va pas plus loin, cela ne résout pas la délinquance, ça la déplace. Moi, il me semble que les élus qui utilisent la vidéosurveillance le font simplement pour rassurer les citoyens : c'est un outil concret, visible. Par contre, une fois qu'on a dit ça, ça ne veut pas dire que l’on soit laxiste en matière de sécurité, comme l’affirment les gens de droite. Absolument pas, absolument pas ! Qui dit ça ? Pardon ? D'accord. Moi, je n’accepte pas qu'on nous traite de laxistes. Oui monsieur Pero, ça va. Je peux m'exprimer ? Nous, ce que l'on veut, c'est renforcer la présence des agents sur le terrain, qu’ils puissent faire des rondes. Je reviens sur l’une des promesses de votre majorité, à savoir les brigades en soirée. Si vous souhaitez respecter cette promesse, il va bien falloir multiplier le nombre d'agents. En tout cas, il faut privilégier la présence humaine plutôt que la vidéosurveillance ;”

Martine SOUQUET : “Vidéoprotection”.

Gabriel CARRAMUSA : “Vidéosurveillance. Nous avons aussi eu l'occasion, au conseil municipal, de vous soumettre certaines idées, notamment la création d'une brigade verte, pour tout ce qui est incivilités, déchets et cetera. Dernier point aussi sur la présence de terrain : il y a plus de six mois que les deux personnes, médiatrices de proximité et de tranquillité publique sont parties et on ne voit toujours pas de recrutement.”

Martine SOUQUET: “ nous cherchons. Si vous connaissez des candidats, faites-les nous connaître. Les recrutements sont lancés monsieur Carramusa, ils ont été lancés dès le départ des médiatrices. Il se trouve que nous avons un petit peu de mal à recruter. »

Gabriel CARRAMUSA : “Si les recrutements sont lancés, je m'en félicite. Mais le fait est que depuis six mois effectivement, nous n’avons plus personne sur le terrain.”

Francis RUFFEL : “Le coordinateur CLSPD est recruté et doit arriver le 19 avril.”

Martine SOUQUET : “quant à la police de soirée, vous dites que c’était une promesse de campagne, je ne l'ai pas oubliée. Mais tous les soirs à Gaillac, je ne sais pas si c'est utile. En plein hiver, il faut reconnaître qu’il n’y a pas grand monde dehors en soirée. Par contre, j'ai prévu d'augmenter les effectifs de police de soirée quand c'est utile, lors des animations, donc pendant la période des fêtes, en juillet ou en août. »

Gabriel CARRAMUSA : “Enfin, dans tous les cas, l'efficacité de la vidéosurveillance reste à démontrer.”

Martine SOUQUET : “De la vidéoprotection. Écoutez, de toute façon, la vidéoprotection est un choix politique et nous n’avons pas les mêmes idées en la matière. Je l’assume, et je vois que la gendarmerie est en accord avec moi.”

Dominique BOYER : “Je voulais revenir sur la zone 30, qui était une de nos propositions. Est-ce que cette zone restera figée, ou est-ce qu'il y aura la possibilité de l’étendre ?”

Martine SOUQUET: "Bien sûr, je l'ai dit dans le DOB. Si l’on voit que cela marche bien, bien évidemment que nous l’étendrons. »

Dominique BOYER : “parce que politiquement, ce n'est pas facile à porter. Les gens qui n'ont pas de zone 30 devant chez eux en demandent. Mais lorsqu’ils conduisent, ils n’en veulent pas sur leur trajet. Il faut quand même bien prendre en compte la demande des habitants devant chez qui les voitures passent vite.”

Martine SOUQUET: "Je pense qu’au début cela risque d’agacer un petit peu, mais en y réfléchissant, je suis sûre qu’ils vont constater les bienfaits que cela peut apporter en termes de qualité de vie. »

Corinne DARMANI: “moi aussi je salue cette initiative, qui est vraiment importante, pour tout ce que vous avez dit. J'avais aussi parlé avec monsieur Piludu d'une extension du passage pour piéton au niveau de la MJC, afin de sécuriser la sortie des enfants, parce qu’il est vraiment très petit, les jeunes traversent n'importe où.”

Eric PILUDU : “effectivement, nous nous sommes rendus sur place, pour faire un petit constat. En fait, il y a deux passages piétons. Donc la demande n’était pas d'en créer un troisième je pense. ”

Corinne DARMANI : “Non, mais de l’élargir en tout cas. Qu’il soit plus visible, parce qu’effectivement, même si peut-être cette zone sera intégrée dans la zone 30, les voitures passent quand même assez vite et les enfants ne regardent pas forcément.”

Eric PILUDU : “En fait vous avez apporté la réponse à votre question, puisque nous nous trouvons effectivement dans le périmètre de la zone 30. ”

Corinne DARMANI : “Oui, mais on pourrait quand même la matérialiser un peu mieux, qu'elle soit plus visible.”

Eric PILUDU : “Tout à fait, mais la zone 30, par définition, est faite pour ralentir de façon considérable la vitesse des véhicules. Il faut savoir qu'à 30 km heure, si un piéton surgit, même hors d’un passage piéton, un véhicule est en capacité de s'arrêter sur 10 mètres. Ce qui augmente la sécurité d'autant.”

Corinne DARMANI : “Oui mais ça ne coûte pas plus cher que de mettre de la peinture pour les zones non-fumeurs ; c'est la couleur qui change.”

Eric PILUDU : “Vous avez raison, nous réfléchirons à ça."

Dominique BOYER : “Concernant l'aménagement du parvis et de l'axe piéton entre la gare et la place de la Libération, j'ai regardé, il y aurait environ 40 places de parkings supprimées. Est-ce qu'il y a une solution de secours pour créer du stationnement ?”

Martine SOUQUET : “Quand nous rénoverons l'avenue Foch, des places de parking seront créées, cela va un petit peu compenser.”

Gabriel CARRAMUSA : « tout à l'heure je vous ai posé une question mais je ne vous ai pas laissé le temps de répondre, concernant l'absence de tableau des prévisionnels des dépenses d'investissement. ”

Martine SOUQUET : “Hormis ce que nous vous avons présenté, nous n’avons pas fait de tableau prévisionnel sur les 5 ans. Nous sommes cependant en train de le finaliser.”

Gabriel CARRAMUSA : “Cela nous sera présenté ultérieurement ?”

Martine SOUQUET : “Quand il sera fini.”

Gabriel CARRAMUSA : « je voudrais revenir sur les dépenses réelles de fonctionnement ; page 5 de votre rapport, sur le 012, il y a quelque chose que j'ai du mal à comprendre. Cela avait été évoqué l'an dernier pour le tableau comparatif 2020-2021 : nous avions une masse salariale qui baissait, et cette année, c'est encore le cas. Dans votre rapport, vous dites qu’il y a des postes vacants suite à des départs, des mutations, etc., mais la baisse est quand même constante sur plusieurs années. Je ne suis pas comptable mais il me semble qu'il y a quand même un lien direct avec les dépenses réelles de fonctionnement, puisque sont déduits de ces dépenses les travaux réalisés en régie. Nous constatons que depuis plusieurs années, les travaux réalisés en régie sont en baisse. Il semble qu’à partir du moment où l’on fait plus de travaux en régie, notre épargne nette augmente, donc cela permet un autofinancement plus important. Vous m'arrêtez si je dis une bêtise. Donc par exemple sur le point-à-temps qui va être acheté, est-ce que nous avons déjà le personnel ? »

Martine SOUQUET : “Nous allons recruter deux personnes.”

Gabriel CARRAMUSA : “Très bien. Et sur les travaux du quotidien qui coûtent cher quand même à la commune ?”

Martine SOUQUET: “nous allons recruter un peintre, et un chef de service au niveau de l'urbanisme. »

Gabriel CARRAMUSA : “Un maçon ? Parce que si l’on regarde le tableau, le montant des travaux réalisés en régie est particulièrement faible. Donc cela veut bien dire que l’on confie la réalisation des travaux à des sociétés privées.”

Martine SOUQUET: “Cette année, il y a une diminution du personnel parce que des agents sont partis.”

Gabriel CARRAMUSA : “Là encore, comme sur la vidéosurveillance, c'est peut-être un raisonnement de gauche, mais nous préférons que les travaux soient effectués en régie, plutôt que par les entreprises privées.”

Martine SOUQUET : “Ça aussi c'est un choix.”

Jean-Marc AGUERRE : “Il n’y a pas de « en même temps » : c'est où l'un ou l'autre ! »

Martine SOUQUET : "Cette année, la baisse des effectifs s'explique par des départs et des mutations. La directrice de cabinet n'a pas été remplacée, la chef de service du pôle culture non plus. Et avant de retrouver quelqu'un, il y a un délai de 3 mois, de 6 mois, durant lequel

effectivement le poste est vide : cela se retrouve effectivement dans les dépenses. Mais en 2022, il y aura une augmentation de 3%. Et du travail en régie, il y en a effectivement. Au Patrimoine, nos agents ont refait tous les volets du musée Philadelphe Thomas, entièrement reconstruits et peints en régie. Beaucoup de petits travaux de cet ordre sont réalisés de cette façon. ”

Jean-Marc AGUERRE : “Il y en a très peu. Regardez le tableau, et constatez la baisse constante des travaux qui sont réalisés en régie. Ce sont vos chiffres en plus, donc ne me dites pas non !”

Martine SOUQUET : “Je rappelle aussi que nos agents des services techniques aident beaucoup dans les écoles, même si c’est l'Agglomération qui finance, ce sont souvent les services techniques de la mairie qui effectuent tous les petits travaux, et je peux vous dire qu’il y en a.”

Francis RUFFEL : “Et vous avez dû constater une augmentation entre 2020 et 2021, malgré tout.”

Gabriel CARRAMUSA : “cela n’a pas de lien direct avec le DOB, mais puisque tout à l'heure nous parlions de la fiscalité et des AC reversées par l’Agglomération qui sont fixes, j’ai une question de béotien. Nous évoquions l'augmentation du coût de l'énergie : est-ce que par exemple les factures des écoles sont payées directement par l'Agglomération, ou est-ce que cela transite par la commune ?”

Martine SOUQUET: “Ah non, c’est l’Agglomération qui paie directement.”

Dominique BOYER : “Concernant les bâtiments utilisés par les associations, et notamment les fluides, il existe peut-être une autre solution anti-gaspi : c'est de donner une subvention plus importante aux associations pour qu'elles gèrent les fluides.”

Martine SOUQUET : “C’est compliqué quand même, parce qu’il faudrait changer les compteurs, les contrats, faire beaucoup de choses. Nous avons demandé par courrier à toutes les associations d'être vigilantes, de bien penser à éteindre les lumières après leur départ, de baisser le chauffage, etc. Nous avons aussi adressé un courrier à tous nos agents, pour les inciter à faire attention à la lumière, au chauffage. Je remarque qu’il y a certains bureaux qui sont surchauffés. Mais ce que tu demandes là, c'est compliqué, notamment aussi parce qu’il y a des salles mutualisées. »

Dominique BOYER: “Oui mais avec la gestion de leur subvention, ils se prendraient en charge. Parce qu’on voit aussi qu’il y a quand même un peu de gaspillage à certains endroits. Pas toutes les associations bien sûr, mais il y en a quelques-unes à qui cela ferait peut-être un peu de bien.”

VOTE : à l’unanimité des membres présents

7. Versement de subventions

Rapporteur : Pierre TRANIER

Il est proposé au Conseil Municipal le versement des subventions exceptionnelles suivantes :

- 1 500 € à l'UAG Running pour l'organisation d'un trail
- 1 000 € à l'Amicale des retraités de la Mairie de Gaillac pour l'organisation d'un loto
- 100 euros au club du Tennis de Table en Pays Gaillacois afin d'accompagner le jeune Timéo Maurange (11 ans) dans son parcours de joueur de haut niveau.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

8. Subvention exceptionnelle à l'Ukraine

Rapporteur : Pierre TRANIER

Dans le cadre du soutien de la Ville de Gaillac au peuple ukrainien, madame le maire propose aux élus d'approuver le versement d'un don exceptionnel de 10 000 €.

Cette subvention sera adressée à l'association des maires et des élus locaux du Tarn afin d'être redistribuée en toute transparence aux organismes et associations venant en aide aux victimes de ce conflit.

VOTE : 4 ABSTENTIONS

Jean-Marc AGUERRE : "Est-ce qu'on pourrait connaître le point de vue des abstentionnistes, parce que c'est intéressant, c'est le débat madame le Maire, qu'en pensez-vous ?"

Thierry BODDI : "Et bien c'est simple, on nous explique que l'on va avoir besoin d'argent à cause du coût des fluides. Là, c'est quand même 10 000€, c'est l'argent des Gaillacois."

Martine SOUQUET : "Alors, c'est peut-être l'argent des Gaillacois, mais je pense que dans la situation actuelle, il y a des gens qui subissent des choses pires que nous, et avoir un peu d'humanité et de solidarité, je crois que ça ne fait pas de mal. Je vous signale quand même que le Département a donné 70 000 €. La communauté d'agglomération va faire un don pour acheter du matériel scolaire, etc. Toutes les communes en Conseil communautaire ont dit qu'elles donneraient. Je pense qu'à Gaillac, nous pouvons le faire ; et je pense que les Gaillacois auraient été plutôt choqués qu'on ne le fasse pas."

Corinne DARMANI : "Je pense que vous ne discutez pas avec les Gaillacois, parce que moi, j'en rencontre beaucoup qui me disent *"d'abord qu'on s'occupe de nos problèmes ici"*, vous voyez. Allez vous promener un petit peu dans Gaillac et vous verrez des gens qui font la manche."

Martine SOUQUET : "Enfin la situation que vivent les Ukrainiens actuellement, c'est autre chose. Et je trouve qu'un peu d'humanité et de solidarité dans cette période, c'est très important."

Corinne DARMANI : "Aujourd'hui, il y a des conflits sur toute la planète. Vous allez aider tout le monde ? Pourquoi les Ukrainiens ? Pourquoi pas les Ouïghours ? Moi je n'ai rien contre les Ukrainiens, ils subissent la folie des hommes. »

Marie MONTELS : "Justement, pour expliquer mon vote, je préfère laisser la liberté aux Gaillacois de choisir de donner s'ils le veulent. Je préfère le principe du don à celui de l'action menée par la municipalité. "

Martine SOUQUET : “Nous représentons les Gaillacois quand même. Je le précise.”

Jean-Marc AGUERRE : “Madame Montels, si je peux me permettre, c'est toujours le vieux débat : vous êtes pour la charité, nous sommes pour la solidarité. Vous choisissez vos pauvres, la solidarité, elle, ne choisit pas. Non, c'est un vrai débat philosophique, très profond, et politique, dans le sens noble.”

Daniel RIBES : “Pour expliquer aussi mon vote, parce que je me suis aussi abstenu : tout comme Marie, j’estime que les Gaillacois ont fait un énorme effort en termes de logistique, et ça, je le soutiens à 200%, madame le Maire le sait. Sur le plan financier, l’Agglomération donne déjà de l'argent : c’est aussi les Gaillacois ; le Département donne déjà de l'argent, c'est également les Gaillacois ; l'État participe beaucoup, et c'est très bien, se sont aussi les Gaillacois. Je ne vois pas pourquoi ajouter une quatrième ligne, je ne trouve pas ça forcément très indispensable. Mais encore une fois, je n'ai rien contre la solidarité, au contraire, la solidarité logistique, les réfugiés qui arrivent chez nous, je soutiens à 100%.”

Jean-Marc AGUERRE : “Madame le Maire, je présume que quand nous présenterons une demande pour l’Antre-deux, elle sera favorable ?”

Martine SOUQUET : “Ah ça !”

9. Extension de la vidéoprotection : demande de subvention

Rapporteur : Pierre TRANIER

Madame le Maire informe l’assemblée qu’une étude a été confiée à un assistant à maîtrise d’ouvrage pour l’extension du système de vidéoprotection de la ville.

L’extension envisagée couvre des périmètres déjà autorisés et prévoit un périmètre supplémentaire (Secteur Jean Moulin / Jean Calvet) ainsi qu’un déport des images vers la brigade de gendarmerie de Gaillac.

Le schéma proposé par le bureau d’étude comprend le déploiement de caméras supplémentaires (19) et la mise à niveau de l’installation existante.

Le montant estimatif de l’opération est de 571 862 € HT.

Cette opération est éligible au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) avec des financements pouvant aller jusqu’à 50 % (plafond de dépense subventionnable de 15 000 € par caméra) et jusqu’à 100 % pour les raccordements aux services de gendarmerie.

Au vu des critères, la demande de subvention se décompose de la manière suivante :

	Montants HT	Subvention	
		Montant	Taux
AMO	14 917	7 458	50%
Mise à niveau CSU	78 000	39 000	50%
Equipements points hauts	4 400	2 200	50%
Mise à niveau installation existante	78 400	39 200	50%
Caméras nouvelles	292 775	142 500	50%
(Plafond de 15 000 € par caméra)			

Déport gendarmerie	103 370	103 370	100%
	571 862	**333 728**	

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De déposer une demande d'autorisation pour le nouveau secteur Jean Moulin /Jean Calvet,
- De solliciter une aide financière auprès de l'Etat (FIPD),
- D'adopter le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération

571 862 € HT

Etat (FIPD)

333 728 €

VILLE DE GAILLAC autofinancement

238 133 €

Gabriel CARRAMUSA : "Nous voterons contre la vidéosurveillance, effectivement. Quand même, dernier commentaire, plus d'une cinquantaine de caméras pour une ville de 15 000 habitants, c'est abusé. Avec la participation de l'Etat, c'est plus de 500 000€, pour le contribuable, qui auraient pu être investis, et bien mieux investis."

VOTE : 3 VOIX CONTRE ET 3 ABSTENTIONS

10. Sécurisation du pont du Jeansault / Cruchou : demande de subvention

Rapporteur : Pierre TRANIER

Madame le Maire informe l'assemblée qu'à la suite des constatations de fragilités structurelles sur le Pont du Jeansault / Cruchou, une série d'études et une inspection détaillée ont été réalisées. Les conclusions ont fait apparaître d'importantes pathologies nécessitant des travaux de sécurisation.

Des investigations complémentaires ont été conduites (diagnostic géotechnique, inspection subaquatique, diagnostics amiante/plomb/HAP, levés topographiques) et un avant-projet de rénovation a été réalisé.

Il résulte de ces études un montant estimatif de l'opération de 319 566 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter une aide financière auprès de l'Etat (DSIL),
- D'adopter le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération

319 566 € HT

Etat (80 %)

255 653 €

VILLE DE GAILLAC autofinancement

63 913 €

Dominique BOYER : “C’est bien celui du quai Saint-Jacques dont on parle ?”

Martine SOUQUET: “Oui c’est ça, avec une belle fissure.”

Jean-Marc AGUERRE : “Juste une question technique, les garde-corps seront repris ? Il y aura de l’éclairage ? Quel est le projet à peu près ?”

Martine SOUQUET: “En fait, le pont est souterrain. »

VOTE : à l’unanimité des membres présents

11. « Gaillac Guinguette » : Tarifs de locations des espaces chalets

Rapporteur : Francis RUFFEL

Pour la 3ème édition de « Gaillac Guinguette », du 2 juillet au 28 août 2022, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d’approuver les tarifs de locations d’espaces ci-dessous (occupation du domaine public)

Période de location	Dimension de la pagode	Tarif de location
1 semaine : créateurs et produits alimentaires	3 m x 2.40 m	50 € TTC
1 semaine : métiers de bouche, bar à vins, bar à bières	3 m x 2.40 m	200 € TTC
Période du 2 juillet au 28 août : créateurs et produits alimentaires (épicerie fine)	3 m x 2.40 m	200 € TTC
Période du 2 juillet au 28 août : bar à fruits, glacier	3 m x 2.40 m	600 € TTC
Période du 2 juillet au 28 août : métiers de bouche, bar à vins, bar à bière	3 m x 2.40 m	1 000 € TTC

Gabriel CARRAMUSA : “puisque je n'avais pas pu assister à la Commission attractivité du mois de février, étant donné l'horaire… »

Martine SOUQUET: “Elle était à 18h.”

Gabriel CARRAMUSA : “Au temps pour moi, je ne pouvais pas être là. Je voulais savoir si l’on maintenait le même format en termes de volume et cetera, ou, si vous alliez essayer d'installer plus de chalets, de monter en puissance ?”

Martine SOUQUET : "Je crois que le service attractivité est en train d'y travailler, et tout n'est pas encore absolument réglé. Mais vu le succès de cet événement, nous allons essayer, même si nous sommes contraints par l'espace des berges du Tarn.”

Francis RUFFEL : “ l'objectif est d'agrandir un petit peu le format, en effet.”

Jean-Marc AGUERRE : “les tarifs sont-ils les mêmes que l'année dernière, ou bien ont-ils été réévalués ? Est-ce que l'année dernière des lots n'ont pas trouvé preneur, en raison de tarifs non corrélés aux souhaits des porteurs de projets ?”

Francis RUFFEL : “Non, ce sont les mêmes tarifs que l'an dernier, sauf que nous avons rajouté les tranches.”

Corinne DARMANI : “Et qu'est-ce qui justifie les 600€ par rapport aux autres ?”

Martine SOUQUET : "Parce que les gens qui achètent une glace, nous considérons qu'ils peuvent faire un repas entier. Pour les crêpes, c'est différent, parce qu'il y a des crêpes sucrées et salées. La glace, il faut vraiment en vendre beaucoup pour rentabiliser. ”

Francis RUFFEL : “C’est une question de marges en fait.”

Corinne DARMANI : “On ne peut pas négocier pour avoir des glaces moins chères du coup, si nous leur faisons un tarif attractif ? ”

Jean-Marc AGUERRE : « pour les fluides, c'est la mairie qui prend en charge ?”

Francis RUFFEL : “Oui.”

VOTE : à l’unanimité des membres présents

12. Adhésion au groupement de commandes pour les marchés de télécommunications

Rapporteur : Pierre TRANIER

Il est rappelé à l’assemblée que la Communauté d’Agglomération Gaillac-Graulhet s’est dotée d’un service Achat Commande Publique permettant aux communes et syndicats intéressés de regrouper un certain nombre de marchés dans un souci d’achat responsable et d’économies d’échelle.

Aussi, il est proposé de constituer un groupement de commandes, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, en vue de lancer cette consultation sous cette forme concernant les marchés de télécommunications (téléphonie fixe, téléphonie mobile, lignes spécialisées, forfaits voix).

Pour mener à bien cette procédure, il est proposé de désigner la Communauté d’Agglomération comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des marchés pour l’ensemble des membres du groupement.

Des conventions de groupement de commandes par type de marchés seront mises en place et permettront à chacune des entités de gérer en direct ses marchés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique définissant les règles de fonctionnement des groupements de commandes,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d’approuver** la participation de la commune de Gaillac au groupement pour les marchés suivants : services de télécommunications (téléphonie fixe, téléphonie mobile, lignes spécialisées, forfaits voix),
- **d’approuver** la mise en place d’une convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté d’Agglomération pour chaque marché suivant le modèle type ci- joint,
- **d’autoriser** Madame le Maire ou toute personne qu’elle aura désignée, à signer cette convention,

- **d'autoriser** Madame le Maire à signer pour la collectivité les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande sans distinction de procédure et de montant et lorsque les dépenses sont inscrites au Budget
- **de désigner** la Commission d'Appels d'Offres du coordonnateur, l'instance chargée d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer les marchés.

1 ANNEXE

Dominique BOYER : « quelle est la durée des contrats de téléphonie ?"

Pierre TRANIER : "Aujourd'hui, il faut que la commission d'appel d'offres au niveau de l'Agglomération se tienne, pour pouvoir agir, désigner le prestataire ou le fournisseur qui sera retenu. Aujourd'hui, nous n'en sommes qu'a l'adhésion au groupement, c'est tout."

Dominique BOYER : "D'accord, mais vous qui faites partie de l'Agglomération, est-ce que vous savez s'il y a déjà eu une réflexion pour savoir si l'on aurait des contrats de 3 ans, de 5 ans, d'1 an, renouvelables ?"

Pierre TRANIER : "Non, je viens de répondre, aujourd'hui, il n'y a pas eu de commission d'appels d'offres en la matière. Lorsqu'il y en aura une, la sélection sera faite, avec des critères bien précis. »

Martine SOUQUET : "En général, c'est 4 ans. A ce sujet-là, vous m'aviez posé une question concernant les fournitures de bureau et les ramettes de papier, à savoir qui avait été choisi ; pour l'instant, le marché est attribué mais le bénéficiaire n'a pas été informé, donc je ne peux pas le dire ce soir. Je vous le dirai à un prochain Conseil."

VOTE : 2 ABSTENTIONS

IV. URBANISME

13. Conventions de servitude Commune / ENEDIS, 6 avenue de la Gare à Tessonnières

Rapporteur : Dominique HIRISSOU

Madame le Maire informe l'assemblée qu'ENEDIS *(SA, Tour Enedis, 32 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex)* sollicite la Commune pour la constitution, sur la parcelle communale cadastrée section LA n°16, située 6 avenue de la Gare à Tessonnières, de 3 conventions de servitude relatives à :

l'implantation d'un nouveau poste de transformation P91 (annexe 1)

- son support n°20A sur lequel sera réalisé une mise à la terre, en aérien (annexe 2)
- une nouvelle ligne souterraine (4 canalisations sur une bande de 3 m de large sur une longueur de 30 m) et les accessoires (annexe 3).

Les conventions de servitude ci-annexées précisent également les modalités d'entretien et d'exploitation. Tous les frais, droits et émoluments seront supportés par ENEDIS

3 annexes

VOTE : à l'unanimité des membres présents

14. Opération façade – Subvention à VINCQ Brigitte

Rapporteur : Dominique HIRISSOU

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 26 janvier 2017 a été instauré le financement des travaux de restauration de façades, modifié par délibération n°053/2019 du 27 mars 2019 suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé et du périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Le montant de la subvention s'élève à :

- cas n°1 : 30% du montant hors taxes des travaux recevables, plafonné à 2 000 € par façade sur rue et dans la limite de 4 000 € et 2 façades par immeuble.
- cas n°2 : 60% du montant hors taxes des travaux recevables spécifiques (démontage des climatisations en façade, des blocs de volets roulants et le remplacement des fenêtres en PVC par du bois ou de l'aluminium), plafonné à 3 000 € par façade sur rue et dans la limite de 4 000 € et 2 façades par immeuble.

Dans le cadre de l'opération précitée, Mme Brigitte VINCQ a déposé une demande de subvention pour les travaux réalisés sur la façade sur rue de sa propriété sise à Gaillac au 61 avenue Dom Vayssette et sur la façade latérale visible depuis le domaine public.

La facture a été acquittée le 09/09/2021, l'attestation de non contestation de la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux (DAACT) a été délivrée le 29/11/2021.

Le montant des travaux recevables s'élève à 8 295,87 € HT (5 531,92 € HT pour la façade sur rue et 2 763,95 € HT pour la façade latérale).

Par conséquent, le montant de la subvention à allouer à Mme VINCQ s'élève à **2 488,77 € (deux mille quatre cent quatre-vingt-huit euros et soixante-dix-sept centimes)** correspondant au taux applicable au cas n°1.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

15. Opération façade – Subvention à ZAÏMI Ali

Rapporteur : Dominique HIRISSOU

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 26 janvier 2017 a été instauré le financement des travaux de restauration de façades, modifié par délibération n°053/2019 du 27 mars 2019 suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé et du périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Le montant de la subvention s'élève à :

- cas n°1 : 30% du montant hors taxes des travaux recevables, plafonné à 2 000 € par façade sur rue et dans la limite de 4 000 € et 2 façades par immeuble.

- cas n°2 : 60% du montant hors taxes des travaux recevables spécifiques (démontage des climatisations en façade, des blocs de volets roulants et remplacement des fenêtres en PVC par du bois ou de l'aluminium), plafonné à 3 000 € par façade sur rue et dans la limite de 4 000 € et 2 façades par immeuble.

Dans le cadre de l'opération précitée, M. Ali ZAÏMI a déposé une demande de subvention pour les travaux réalisés sur les façades sur rue de sa propriété sise 11 rue des Chiffonniers et donnant place de la Révolution à Gaillac.

La facture a été acquittée le 13/09/2021, l'attestation de non contestation de la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux (DAACT) a été délivrée le 29/10/2021.

Le montant des travaux recevables s'élève à 6 481,82 € HT.

Par conséquent, le montant de la subvention à allouer à M ZAÏMI s'élève à 1 944,55 € (mille neuf cent quarante-quatre euros et cinquante-cinq centimes) correspondant au taux applicable au cas n°1.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

16. Opération façade – Subvention à la Copropriété FOULCRAUD

Rapporteur : Dominique HIRISSOU

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 26 janvier 2017 a été instauré le financement des travaux de restauration de façades, modifié par délibération n°053/2019 du 27 mars 2019 suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé et du périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Le montant de la subvention s'élève à :

- cas n°1 : 30% du montant hors taxes des travaux recevables, plafonné à 2 000 € par façade sur rue et dans la limite de 4 000 € et 2 façades par immeuble.
- cas n°2 : 60% du montant hors taxes des travaux recevables spécifiques (démontage des climatisations en façade, des blocs de volets roulants et remplacement des fenêtres en PVC par du bois ou de l'aluminium), plafonné à 3 000 € par façade sur rue et dans la limite de 4 000 € et 2 façades par immeuble.

Dans le cadre de l'opération précitée, M. François DEMAILLY, représentant la Copropriété FOULCRAUD a déposé une demande de subvention pour les travaux réalisés sur la façade sur rue de la propriété sise à Gaillac au 7 rue Foulcraud.

La facture a été acquittée le 14/12/2021, l'attestation de non contestation de la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux (DAACT) a été délivrée le 08/03/2022.

Le montant des travaux recevables s'élève à 23 280,30 € HT.

Par conséquent, le montant de la subvention à allouer à la Copropriété FOULCRAUD s'élève à **2 000,00 € (deux mille euros)** correspondant au taux applicable au cas n°1.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

17. Modification du règlement de l'opération subvention façades

Rapporteur : Dominique HIRISSOU

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que la dernière modification du règlement date de mars 2019, suite à l'approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de la création du Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Il s'avère qu'il est nécessaire de :

- préciser les délais à respecter pour déposer une demande de subvention : 12 mois maximum à compter de la date de dépôt de la DAACT (Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) et 24 mois maximum à compter de la date déclarée de l'achèvement mentionnée dans la DAACT.
- rectifier les modalités de dépôt et d'examen du dossier de demande : liste des pièces à fournir au dépôt de la demande et notamment l'attestation de non opposition à la DAACT, le dépôt du dossier de demande et l'octroi de la subvention décidé en Conseil Municipal ne s'effectuent que lorsque les travaux sont réalisés et déclarés conformes (pas d'accord préalable à la réalisation des travaux).

Les taux applicables, les montants plafonnés, le nombre maximum de façades éligibles, et l'enveloppe financière allouée restent inchangés.

Madame le Maire propose d'approuver les modifications apportées au règlement de l'opération subvention façades exposées ci-dessus.

1 annexe

VOTE : à l'unanimité des membres présents

18. Régularisation acquisition de parcelle pour la réalisation du prolongement du Cul-de-Sac du Puits

Rapporteur : Dominique HIRISSOU

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération n°104/2014 du 13 mai 2014, il a été accepté le principe d'acquisition d'une parcelle appartenant à la copropriété Plénitude 50 sise 50 rue des Frères Delga (représentée par le Syndic ORPI - Fac Immobilier , M. ESQUEVIN Thibault, directeur d'agence, 8 avenue François Verdier 81000 Albi), en vue d'aménager le prolongement du Cul-de-Sac du Puits .

Les travaux de clôture et de mise en place d'un portillon délimitant la propriété de la copropriété ayant été réalisés, il convient de régulariser cette acquisition comme suit :

- acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section BT n°690, d'une superficie de 39 m² et de 8,40 ml (plan annexé)
- frais de géomètre et de notaire à la charge de la Commune pour ce qui concerne la division et l'acquisition (les frais de modification du règlement de copropriété restant à la charge du vendeur)

Il est précisé que l'avis du service des Domaines n'est pas nécessaire pour une acquisition d'un montant inférieur à 180 000,00 €.

Conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement dans le domaine public peut être prononcé sans enquête publique préalable, lorsque ce classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, ce qui est le cas pour cette régularisation du prolongement de la voie en impasse existante.

Madame le maire propose aux élus :

D'APPROUVER l'acquisition de la parcelle cadastrée section BT 690, d'une superficie totale de 39 m^2 pour 1 € (un euro) appartenant à la copropriété Plénitude 50, représentée par le syndic ORPI – Fac Immobilier,

DE DÉCIDER son classement dans le domaine public communal pour une longueur de voirie de 8,40 ml,

DE CONFIER la rédaction de l'acte authentique à l'étude de Maître MONS, notaire à Gaillac,

D'AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué, au nom de la Commune, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

1 annexe

VOTE : à l'unanimité des membres présents

19. PRU Lentajou - Echange sans soulte de parcelles entre la Commune et Tarn Habitat

Rapporteur : Dominique HIRISSOU

Madame le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de l'opération de rénovation du quartier de Lentajou, il est nécessaire de procéder au transfert de propriétés entre la Commune et Tarn Habitat.

Ce transfert de propriétés, consistant en la cession par la commune de foncier à Tarn Habitat et par l'acquisition par la commune de foncier appartenant à Tarn Habitat sera réalisé par échange comme suit :

Situation avant échange

Parcelles	Propriétaire	Superficie	Désignation
LX 247 - b (LX 340)	Tarn Habitat	366 m²	partie démolie bâtiment C (entrées C5 et C6)
LX 247- c (LX 341)		333 m²	bâtiment D démoli (entrées n°3 et n°5)
LX 267		565 m²	enherbé
LX 283		354 m²	goudronné
LX 306 - e (LX 343)	Commune	26 m²	goudronné (derrière bâtiment C)
LX 306 - f (LX 344)		27 m²	
LX 306 - g (LX 345)		42 m²	
LX 306 - h (LX 346)		27 m²	goudronné (derrière bâtiment B)
LX 306 - i (LX 347)		28 m²	
LX 310 - k (LX 349)		23 m²	goudronné (derrière bâtiment A)
LX 310 - l (LX 350)		30 m²	
LX 310 - m (LX 351)		30 m²	
LX	Domaine public communal à déclasser	A déterminer	une partie du trottoir allée des Violettes (devant bâtiment C)
LX			une partie du trottoir allée des Pensées (devant bâtiments A et B)
LX			une partie du trottoir rue de la Marguerite (devant Tour 1)

Situation après échange (plan d'arpentage réalisé par la SARL AXIAP joint en annexe)

Parcelles	Propriétaire	Superficie	Désignation
LX 340	Commune	366 m²	Espaces communs (stationnements) + voirie à classer dans le domaine public (continuité allée des Pensées)
LX 341		333 m²	Parvis + city stade
LX 267		565 m²	Jardins pédagogiques
LX 283		354 m²	Emprise future école
LX 343	Tarn Habitat	26 m²	jardins privatifs (derrière bâtiment C)
LX 344		27 m²	
LX 345		42 m²	
LX 346		27 m²	jardins privatifs (derrière bâtiment B)
LX 347		28 m²	
LX 349		23 m²	jardins privatifs (derrière bâtiment A)
LX 350		30 m²	
LX 351		30 m²	
LX		A déterminer	4 porches + rampes d'accès (devant bâtiment C)
LX			2 porches (devant bâtiment A) + 3 porches (devant bâtiment B)
LX			Rampe d'accès (devant Tour 1)

Une consultation du Pôle d'évaluation domaniale a été réalisée en date du 19/10/2021 : l'avis en date du 22/12/2021 indique que dans le cadre de l'échange, la commune versera une soulte de 13 709 € à Tarn Habitat (les surfaces cédées par Tarn Habitat sont 4 fois plus grandes que celles cédées par la Commune).

Cet échange foncier permettra de finaliser la mise en œuvre de l'opération de rénovation qualitative du quartier de Lentajou et notamment la construction d'une nouvelle école et l'aménagement d'espaces communs, contribuant à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

C’est pourquoi, il est convenu, suivant accord entre les parties, que l’échange s’effectuera sans versement de soulte.

Il est précisé que les parties à échanger avec Tarn Habitat qui sont actuellement classées dans le domaine public communal feront l’objet d’une délibération ultérieure prononçant leur déclassement et autorisant la cession à Tarn Habitat, après enquête publique ad hoc.

Les frais de géomètre et notariés seront pris en charge pour moitié par chacune des parties, sachant que TARN HABITAT confiera la rédaction à Maître JEAN, notaire à Albi et la Commune de Gaillac à Maître BLINEAU notaire à Gaillac.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d’approuver l’échange de parcelles tel que détaillé ci-dessus.

3 annexes

VOTE : à l’unanimité des membres présents

20. Révision allégée n°1 du plan local d’urbanisme de Gaillac

Rapporteur : Dominique HIRISSOU

Madame le Maire rappelle que le Plan Local d’Urbanisme (PLU) de la commune de Gaillac a fait l’objet d’une révision générale, approuvée par délibération du Conseil Communautaire en date du 21 janvier 2019 ainsi que de trois modifications simplifiées approuvées le 21 janvier 2020, le 14 décembre 2020 et le 13 décembre 2021.

L’objet de cette révision sous forme allégée porte sur la création d’un Secteur de Taille et de Capacité d’Accueil Limitées (STECAL) au niveau du Château Tauziès, situé dans les coteaux gaillacois.

Ce domaine viticole fait l’objet d’un vaste projet oenotouristique engagé depuis plusieurs années. Deux bâtiments ont déjà été rénovés et transformés en un meublé de tourisme, un caveau de vente et une salle de réception.

Ces travaux ont pu être menés à bien dans le cadre du PLU en vigueur car ces bâtiments étaient pour l’un déjà destiné à de l’habitation (pas de changement de destination nécessaire) et pour l’autre, repéré au titre de l’article L.151-13 du Code de l’Urbanisme comme bâtiment pouvant changer de destination.

Le projet concerne à présent la rénovation d’un ancien pigeonnier en vue d’y aménager un centre de vinothérapie. Il s’agit, avec ce nouveau projet, de compléter l’offre oenotouristique locale afin de répondre à la demande grandissante en la matière.

Le projet, dans sa globalité, s’inscrit dans une démarche de valorisation du patrimoine local : restauration et mise en valeur de bâtiments de caractère, valorisation de l’activité viticole et des coteaux qui participeront de fait au rayonnement du territoire gaillacois.

La création d’un STECAL au sein de la zone agricole protégée du PLU permettra d’autoriser des constructions en lien avec le projet soutenu.

Un règlement propre à ce secteur sera élaboré afin d’assurer l’intégration des constructions et aménagements nécessaires au projet tout en assurant la préservation du site.

D’autre part, ce projet est en cohérence avec le PADD du PLU actuellement en vigueur sur la commune. Et ce, en particulier avec l’Axe 2 « Conforter l’attractivité économique et touristique de la ville en augmentant et en diversifiant l’offre actuelle » et l’Axe 4 « Prendre en compte la sensibilité agricole, paysagère et environnementale de la commune ».

La Communauté d’Agglomération Gaillac-Graulhet a étendu ses compétences au Plan Local d’Urbanisme, document d’urbanisme en tenant lieu et carte communale, tel qu’indiqué à l’article L. 5214-16 du CGCT.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en œuvre de cette procédure de révision allégée par la Communauté d’Agglomération Gaillac-Graulhet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l’Urbanisme, et notamment les articles L.153-31 et suivants, R.153-11 à R.153-12, L. 103-2 et L. 153-8,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Gaillac approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 21 janvier 2019 et qui a fait l'objet de trois modifications simplifiées approuvées le 21 janvier 2020, le 14 décembre 2020 et le 13 décembre 2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 portant sur les statuts de la Communauté d'Agglomération et notamment l'article 6.1.2 – compétences en matière de Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,

Vu le règlement d'intervention communautaire en matière d'urbanisme approuvé par le conseil de la communauté d'agglomération du 3 juillet 2017,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une révision sous forme allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gaillac pour répondre au projet de réduction d'une zone agricole conformément à l'article L. 153-34 du Code de l'Urbanisme,

Considérant que l'objectif de cette révision allégée ne change pas les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durable,

Considérant les motifs énoncés pour engager la révision sous forme allégée du PLU,

Madame le maire propose aux élus :

D'ACCEPTER le lancement, la poursuite et l'achèvement, par la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, de la procédure de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Gaillac,

D'ACCEPTER l'engagement financier par la voie de fonds de concours vers la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, pour un montant non défini,

D'AUTORISER Madame le Maire à signer les documents qui s'y rattachent.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

21. Enfouissement d'une ligne basse tension rue Jules Ferry

Rapporteur : Eric PILUDU

Madame le maire rappelle que le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn a mis en place un programme annuel de dissimulation de réseau basse tension des communes en régime urbain. Chaque année le SDET réalise à ce titre des travaux pour le compte des collectivités qui participent à hauteur de 60% de l'estimation du montant HT.

Madame le Maire a fait appel au service technique du SDET pour étudier l'affaire référencée ci-dessous :

"Dissimulation BT sur P0012 SANA (rue Jules FERRY) "

Après une visite sur le terrain et l'étude du projet, il s'avère que le montant estimatif de l'opération est de 117 800,00 € HT, maîtrise d'œuvre comprise. La participation de la commune s'élève donc à 70 680,00 € HT, soit 60% du montant HT des travaux.

Madame le maire propose au Conseil Municipal de donner son aval au Syndicat Départemental d'Energies du Tarn pour la réalisation de cette opération.

1 annexe

VOTE : à l'unanimité des membres présents

22. Enfouissement du réseau de télécommunications rue Jules Ferry

Rapporteur : Eric PILUDU

Madame le maire rappelle que le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn exerce au lieu et place des collectivités membres la maîtrise d'ouvrage des travaux de premier établissement et/ou ultérieurs d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunications dans le cadre d'enfouissements coordonnés avec ceux des réseaux publics d'électricité.

Au titre de l'opération "Dissimulation BT sur P0012 SANA (rue Jules FERRY)", suite à une visite effectuée sur le terrain, les services du SDET estiment le montant des travaux de dissimulation de réseaux de télécommunications à charge de la commune à 43 950,00 € T.T.C.

Madame le maire propose au Conseil Municipal de donner son aval au Syndicat Départemental d'Energies du Tarn pour la réalisation de cette opération.

2 annexes

VOTE : à l'unanimité des membres présents

23. Cession du fonds de commerce sis 29 rue Portal

Rapporteur : Dominique HIRISSOU

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que le local commercial sis 29 rue Portal a été acquis par voie de préemption en janvier dernier, afin de promouvoir une activité commerciale attractive et redynamiser le commerce de proximité dans le centre-ville historique de Gaillac.

Pour rappel, depuis sa création en 2018, les cessions de ce fonds de commerce exploité en tant que restauration rapide se sont succédées et l'établissement est resté fermé durant plusieurs mois, jusqu'au projet de cession porté à la connaissance de la Commune en août 2021.

Mme HENRY Aline, domiciliée 10 chemin des Clottes à Gaillac, par courrier en date du 25 janvier 2022, s'est portée acquéreur dudit fonds de commerce afin d'y exercer une activité de salon de thé (vente de pâtisseries faites maison et ateliers de pâtisserie).

Cette activité commerciale répond parfaitement aux attentes de la Commune ainsi qu'à l'exploitation exclusive inscrite dans le bail commercial en cours jusqu'en juin 2027 avec le propriétaire du bâtiment.

Madame le Maire propose de céder le fonds de commerce en l'état au prix de 20 000 €, correspondant au prix versé par la Commune lors de la préemption et aussi à la valeur vénale estimée par le service départemental des Domaines.

Il est proposé d'accepter l'offre d'achat de Mme HENRY Aline et de fixer les modalités et conditions suivantes :

- vente de gré à gré (à l'amiable), sous réserve de l'accord du bailleur, propriétaire du bâtiment,
- pour un montant de 20 000,00 € (vingt mille euros) net vendeur,
- acte authentique dressé par l'étude de Maître BLINEAU à Gaillac pour la Commune et par l'étude notariale de son choix pour ce qui concerne l'acquéreur,
- tous frais et taxes relatifs à la cession à la charge de l'acquéreur.
- la cession devra être formalisée par acte authentique dans un délai de 6 mois à compter de la présente délibération ; à défaut, le bien pourra être remis à la vente par la Commune.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Jean-Marc AGUERRE : "Je me réjouis de voir que le droit de préemption commerciale est utilisé pour maintenir un certain type de commerces qui risqueraient de disparaître ; et c'est bien ; cela a donné lieu il y a très longtemps à des débats, et je vois que les esprits évoluent. Je vous pose la question pour la boucherie Palmiero, parce que la situation est compliquée ; est-ce qu'aujourd'hui, sans dévoiler le secret des affaires, il y a quelque chose en cours ? Sur la rue Portal et sur la place du Griffoul, arrivent des agences immobilières. C'est formidable

les agences immobilières, mais ça commence à faire beaucoup. Donc ce serait dommage qu'il y en ait une de plus à Jean Jaurès, qui est un bel endroit. Je ne veux pas faire dévoiler quoi que ce soit, c'est juste une question ouverte."

Francis RUFFEL : "Alors pour la boucherie Palmiero, c'est le liquidateur qui gère, et cela à l'air de bien se dérouler. Nous suivons ça de très près. »

Jean-Marc AGUERRE : "Je suis ravi de l'entendre."

24. Promesse unilatérale de vente de terrains sis chemin des Pruniers : projet d'Eco-hameau intergénérationnel

Rapporteur : Dominique HIRISSOU

Madame le Maire informe l'Assemblée que MM LEVEQUE et GOBBELS, représentants de l'association (loi 1901) CoopHaVivre 435 route de Preignan 81500 MARZENS, ont présenté un projet de réalisation d'un Eco-hameau intergénérationnel qui serait composé de 15 à 20 logements (T1bis au T4, en RDC et R+1), d'un espace commun et partagé, d'aménagements extérieurs partagés et de locaux pour professions libérales et épicerie de quartier.

Par courrier en date du 27 septembre 2021, ils ont émis le souhait de se porter acquéreurs du terrain à bâtir appartenant à la commune, situé chemin des Pruniers, constitué des parcelles cadastrées section MN n°16, 167 et 168 (zone U3 du PLU) d'une superficie totale de 9 292 m², pour un montant total de 140 000 € (cent quarante mille euros) net vendeur.

Une consultation du service des domaines a été réalisée en date du 23/02/2021, l'avis du pôle départemental d'évaluation domanial en date du 15/04/2021 évalue la valeur vénale de ces parcelles à 139 000 € (cent trente-neuf mille euros).

Afin d'affirmer la volonté d'accompagner les porteurs de projet, il est proposé de signer une promesse unilatérale de vente qui est une convention : elle contient un engagement du promettant (la commune) de vendre un terrain à des conditions prédéterminées et elle ouvre une option d'achat au profit d'une personne désignée (l'acquéreur). Cet acte n'engage que le vendeur, l'acquéreur est libre d'acheter ou de ne pas acheter le terrain.

Cependant, cette promesse unilatérale de vente sera assortie des conditions ci-après :

- les conditions suspensives qui pourront être demandées par l'acquéreur devront être assorties d'une date d'échéance qui ne saurait être supérieure à 17 mois à compter de la date de signature de ladite promesse ;

- le porteur de projet devra procéder à l'affichage de son arrêté de permis de construire dans les 10 jours de son obtention avec la remise à la Ville d'un constat d'huissier ;

Au cas où le candidat à l'acquisition renoncerait à son projet ou ne respecterait pas ses engagements (notamment en termes de délai) et après mise en demeure restée infructueuse dans le délai d'un mois à compter de sa notification, la promesse de vente sera purement et simplement annulée.

Les conditions suspensives à cette acquisition par le porteur de projet, acceptées par la Commune sont les suivantes :

- obtention d'un permis de construire définitif autorisant un nombre minimum de logements et d'une surface de plancher suffisante permettant l'équilibre économique de la réalisation et de l'exploitation du lieu
- remise de tout document foncier délimitant le terrain réalisé par un géomètre-expert (bornage)
- que les investigations complémentaires menées par l'acquéreur relativement au terrain ainsi que les analyses et sondages du sol ne révèlent aucune pollution ni risque de pollution du terrain de nature à autoriser l'administration à imposer des travaux de remise en état ou des restrictions d'usage incompatibles avec l'opération envisagée par l'acquéreur, ou dévalorisant le terrain
- que le terrain ne fasse pas l'objet de contraintes archéologiques ou autres, de nature à mettre en cause les délais de réalisation et l'équilibre financier de l'opération envisagée

- que la nature du sol ne rende pas nécessaire la réalisation de fondations spéciales, d'ouvrages de protection contre l'eau ou la mise en œuvre de techniques spécifiques pouvant remettre en cause l'équilibre financier de l'opération
- obtention des différents financements (dons, subventions, prêts et tout autre moyen) pour la réalisation complète de l'opération
- les conditions d'usage en la matière : absence d'occupation, de prescriptions géotechniques et archéologiques, de préemption, de surtaxe de la taxe d'aménagement, de pollution et de servitudes pouvant entraver l'opération projetée
- que la personne morale n'ait pas été liquidée.

Madame le maire propose aux élus :

D'APPROUVER le projet de cession des parcelles cadastrées section MN 16, 167 et 168, situées chemin des Pruniers, pour un montant de 140 000 € (cent quarante mille euros) net vendeur,

D'APPROUVER le projet de signature d'une promesse unilatérale de vente entre la Commune et l'association CoopHaVivre, ou toute autre société ou structure juridique s'y substituant assortie des conditions ci-dessus exposées,

DE PRECISER que tous les frais se rapportant à la promesse unilatérale de vente seront supportés par l'acquéreur,

DE CONFIER la rédaction de la promesse unilatérale de vente à l'étude de Maître BLINEAU, notaire à Gaillac

Gabriel CARRAMUSA : "Ce n'est pas réellement une question, c'est une remarque par rapport à ce projet ; cela à l'air d'être un joli projet. Par contre, même si nous n'en sommes qu'à la promesse de vente, je fais le parallèle avec les Aubaresses. Pour ne pas renouveler la même erreur – c'est-à-dire des habitants qui ne sont réunis qu'après coup, s'expriment soit directement auprès de vous, soit par voie de presse - est-ce qu'une réflexion a lieu en amont avec les habitants sur les divers problèmes qui pourraient être liés à ce nouvel éco-hameau, pour ne pas nous retrouver dans une situation comparable aux Aubaresses ? »

Dominique HIRISSOU : "Oui, c'est pour ça qu'il y a eu cette présentation, parce que le montage est assez particulier : il s'agit d'une SCIC et nous ne sommes pas habitués à ce type de fonctionnement. C'est un projet participatif, donc de fait tout le monde va participer, que ce soient les partenaires, les futurs locataires, et cetera. C'est un projet co-construit avec la commune, puisque nous sommes vraiment partenaires de cette opération. Ensuite, cela n'a rien à voir avec l'autre opération seniors, puisque c'est un éco-hameau, consistant à faire vivre les seniors dans un environnement de la vie de tous les jours : une épicerie, une salle commune, un appartement pour les visiteurs - pour éviter des maisons trop grandes avec des chambres ne servant qu'une fois par an, et cetera. Une réunion publique et la constitution d'un comité de pilotage sont prévus. C'est encore un projet pour les seniors, mais c'est une offre que nous n'avions pas, qui est très intéressante. »

Martine SOUQUET : "Dans le Tarn, ça sera le premier projet de ce type. »

Dominique HIRISSOU : "Ce que je voudrais ajouter, c'est qu'ils ont été reconnus association d'utilité sociale, et qu'ils sont lauréats du programme de Petites villes de demain. Donc cela montre quand même le sérieux du projet. À ce jour, ils ont 63 adhérents, 10 530 € collectés, et le fait d'être lauréats leur permet d'obtenir des subventions.

Corinne DARMANI : "Il y a un bailleur social sur ce projet ou pas ?"

Christian PERO : "Pas du tout. En fait, les gens ne payeront pas un loyer, mais un droit d'usage."

Dominique HIRISSOU: "Ils ne seront ni propriétaires ni locataires. Tous les mois ils abonderont une réserve financière. C'est un petit peu une épargne forcée, qu'ils pourront récupérer quand ils le souhaitent."

Corinne DARMANI : “Il doit y avoir un loyer.”

Martine SOUQUET : « il y aura une participation financière, qu’ils récupèreront en partant, ou que les héritiers toucheront s’ils décèdent. »

Corinne DARMANI : « je connais le projet sur Couffouleux, où il y a un bailleur social et où la mairie participe.”

Dominique HIRISSOU: “C'est un autre projet, mais ce n'est pas du tout la même chose. »

Dominique Boyer : “Pardon, concernant la Commission urbanisme, je n'ai pas reçu la convocation. Est-ce qu’on pourrait dire au secrétariat général de nous les envoyer ?”

Martine SOUQUET : "Il n'y a pas de souci.”

Corinne DARMANI : “Et pour en revenir à ce projet, comment les personnes intéressées peuvent-elles se renseigner ?”

Dominique HIRISSOU : “des plaquettes seront bientôt mises à disposition au service urbanisme.”

Christian PERO : « les gens seront les acteurs du montage du projet ; ils peuvent décider par exemple d’avoir un garage pour bricoler. Donc à l'heure actuelle, il n’y a pas de plan définitif, c’est en train de se construire.”

Corinne DARMANI : “ce que je voulais savoir, ce sont les critères pour accéder à ces logements. ”

Dominique HIRISSOU : « nous n’en sommes pas là, le projet est en pré-étude. »

Jean-Marc AGUERRE : “Donc en gros, c'est un projet de gauche. »

Dominique HIRISSOU : “Il n’y a pas que la gauche qui fasse de beaux projets.”

Jean-Marc AGUERRE: “Une question plus sérieuse : sur la voirie donc, il n'y a pas de conséquence ?”

Dominique HIRISSOU : “Non, parce qu’en fait le terrain est facile.”

Jean-Marc AGUERRE: “Très bien, tant mieux. Justement pour éviter peut-être des problèmes de partage de voirie, parce que ce n’est pas très large. »

VOTE : à l’unanimité des membres présents

V. RESSOURCES HUMAINES

25. Recrutement d’agents contractuels sur des emplois non permanents pour accroissements saisonniers d’activité

Rapporteur : Pierre TRANIER

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour des accroissements saisonniers d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à des accroissements saisonniers d'activité tels que définis ci-après :

Service	**Nombre d'agents**	**Grade**	**Durée de travail hebdomadaire**	**Durée du contrat de travail**
CTM : Propreté urbaine	2	Adjoint technique	35 heures	3 mois
CTM : Espaces verts	3	Adjoint technique	35 heures	4 mois
CTM : Voirie	1	Agent de maîtrise	35 heures	2 mois
Piscine d'été	1	Adjoint technique	35 heures	2 mois
Piscine d'été	2	Adjoint technique	20 heures	2 mois
Piscine d'été	1	Educateur des APS	35 heures	2 mois
Pôle culture et attractivité	2	Adjoint technique	35 heures	26. mois

Madame le Maire propose aux élus d'approuver la création des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à des accroissements saisonniers d'activité tels que définis dans le tableau précédent.

La rémunération des agents sera calculée par référence aux grades cités ci-dessus à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Dominique BOYER : "On fait toujours appel à des agences d'intérim, ou nous lançons un appel à candidature ?"

Martine SOUQUET : "Non, nous ne faisons pas appel à une agence d'intérim. Sinon nous ne créerions pas les postes. "

VOTE : à l'unanimité des membres présents

27. Créations d'emplois permanents

Rapporteur : Pierre TRANIER

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L 313-1 et L332-8

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que les besoins de service nécessitent la création des emplois permanents définis dans le tableau ci-après.

Le Maire propose à l'assemblée :

nb	Service	Libellé de l'emploi	Grade	Temps de travail
1	Direction générale	Chef de projet petites villes de demain	Attaché	TC
1	Urbanisme	Chargé de planification et de l'aménagement	Attaché	TC

Les emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Leur durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter la proposition du Maire

- de modifier comme défini précédemment le tableau des emplois

- d’inscrire au budget les crédits correspondants

Jean-Marc AGUERRE : “concernant le poste de chef de projet, vous créez un poste permanent ?”

Martine SOUQUET : “Oui ; titulaire.”

Jean-Marc AGUERRE : “Quand le projet sera terminé, l’attaché ou l’ingénieur qui sera recruté, vous en ferez quoi ? ”

Martine SOUQUET : “nous l’affecterons à d’autres missions.”

Jean-Marc AGUERRE : “Même si étant plutôt de gauche, je ne privilégie pas le recours aux contractuels, je me dis que sur ce genre de poste, une fois le projet terminé, votre attaché sera dans les effectifs et il ne pourra pas forcément évoluer sur d'autres postes. Ou alors est-ce qu'il est mutualisé avec plusieurs communes ?”

Martine SOUQUET : “Elle est mutualisée avec L’Isle-sur-Tarn et Rabastens”.

Jean-Marc AGUERRE: “D'accord. Mais elle sera rattachée à Gaillac, si l'emploi permanent est créé ?”

Madame le Maire : “Oui.”

Jean-Marc AGUERRE : “Donc il y aura des reversements de temps de travail.”

Madame le Maire : “Oui, c'est ça. Et là, elle est financée à 75%, comme je l'ai dit tout à l'heure, par l'État.”

Jean-Marc AGUERRE : “Mais à la fin, il n’y aura plus de financement. Et il y aura ce chef de projet. Il pourra prendre un poste vacant, mais on sait très bien que c'est peu probable. »

VOTE : à l’unanimité des membres présents

VI. INFORMATIONS GENERALES

Décisions de Madame le maire

Conformément à l’article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, madame le maire rend compte lors des séances du Conseil Municipal des décisions prises en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par les élus.

1 annexe

Madame le Maire : “Je voulais juste vous informer que le vendredi 1er avril à 18h00, nous organisons une réception à la salle de spectacles, pour toutes les familles Ukrainiennes arrivées sur Gaillac, ainsi que leurs familles d'accueil, en présence des associations caritatives et des clubs services. Je vous invite tous, ceux qui le peuvent bien sûr, à être présents à cette réception de solidarité envers le peuple ukrainien.

Le vendredi 1er avril à 18h, à la salle des spectacles de Gaillac.

Je vous souhaite une bonne soirée à tous, au revoir.”

L’ORDRE DU JOUR EST EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21H45